

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 11 avril 2025, 20h

nombre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 13
13 Pour

Date de la convocation
28/03/2025
Date d'affichage
28/03/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme DEMITRES Rolande ; Mme CHATILLON Tiphane ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme GIRERD Huguette (procuration donnée à MERINI Jean-Claude) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphane) ; Mme BOUCHISSE Corinne (procuration donnée à LACHENAL Béatrice) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande).

Absents : M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme CHATILLON Tiphane

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Affaire n°17/2025

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme VALLIN :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2024** du budget principal ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2024**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2024** au 31 décembre **2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2024**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,
Mme le Maire,
Y. VALLIN

